



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

DEL_2026_118
Secrétariat Général
Nomenclature : 5.2.3

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 5
JUN 2026 - PROCES-
VERBAL -
APPROBATION**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 23 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Laurence DESFONDS-FARJON

Présents : 27

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, Mme TUDELA, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. AUZAS, M. BOISSIER, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, Mme POURKAT, Mme ARNAUD, M. MAREST, M. BARRIERE, M. MALAPERT

Représentés(es) : 3

M. BLANCHEMANCHE par M. BOISSIER
M. ROUX par M. ZILIO
Mme FODERA par M. MAREST

Absents(es) : 3

M. DE SAINT-AUBERT, M. MICHEL, Mme ANDREONE

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	27	30	30	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

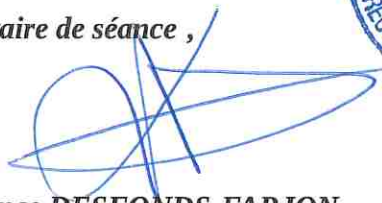
- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026.

Le Maire,



Anthony ZILIO

Secrétaire de séance ,



Laurence DESFONDS-FARJON

Reçu en Préfecture le : 08/07/2026
Affiché mis en ligne le 08/07/2026
Notifié le :
Exécutoire le :